

Message de la Préfecture - Mercredi 13 juillet 2022

Message de la préfecture des Yvelines relatif à la pollution à l'ozone. Le niveau information et recommandations risque d'être atteint **mercredi 13 juillet 2022**. Merci de bien vouloir respecter les recommandations fichier ci-dessous.



vous, pour un meilleur accès aux données sans encombre, nous vous recommandons d'utiliser un navigateur compatible avec les dernières versions de Google Chrome, Microsoft Edge ou Mozilla Firefox. Le site est optimisé pour les navigateurs récents.

Mesures applicables aux usagers de la route :

- Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Île-de-France :
- à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.
- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.) ;
- Différer les déplacements sur l'Île-de-France ;
- Respecter les conseils de conduite apaisée ;
- Privilégier le covoiturage ;
- S'engager prioritairement les réseaux de transport en commun ;
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.) ;